

**AVENANT N° 1 À L'ENTENTE POUR RÉSOUDRE LE DIFFÉREND  
FORESTIER BARIL-MOSES ENTRE LA NATION CRIE D'EEYOU ISTCHEE ET  
LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

**ENTRE :** Le **GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**, représenté par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, la ministre responsable des Affaires autochtones, M<sup>me</sup> Sylvie D'Amours et la ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne, M<sup>me</sup> Sonia LeBel,

(ci-après, le « **Québec** »)

**ET :** La **NATION CRIE D'EEYOU ISTCHEE**, agissant par l'intermédiaire du Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) et du Gouvernement de la nation crie, représentés par M. Abel Bosum, grand chef et président, et M<sup>me</sup> Mandy Gull, grande chef adjointe et vice-présidente,

(ci-après, les « **Cris** »)

(le Québec et les Cris ci-après nommés conjointement les « **Parties** »)

**ATTENDU QUE** le 13 juillet 2015, le Québec et les Cris ont conclu l'*Entente pour résoudre le différend forestier Baril-Moses* (ci-après l'« **Entente** »);

**ATTENDU QUE** l'Entente prévoit, à l'article 6, l'établissement d'un Groupe de travail conjoint Cris – Innus – Québec sur la foresterie (ci-après le « **Groupe de travail** »);

**ATTENDU QUE** l'Entente prévoit que le Groupe de travail a pour mandat de proposer, le plus rapidement possible, des mesures consensuelles quant aux normes de gestion forestière dans le Territoire;

**ATTENDU QUE** l'Entente prévoit, aux articles 12 et 13, que les Cris, les Innus et le Québec peuvent, au plus tard le 30 juin 2019, conclure une entente sur les mesures pour ajuster ou remplacer les Modalités Baril-Moses;

**ATTENDU QUE** les Parties estiment qu'elles ont besoin de plus de temps pour permettre au Groupe de travail de proposer des mesures consensuelles quant aux normes de gestion forestière dans le Territoire et parvenir à une entente sur les mesures pour ajuster ou remplacer les Modalités Baril-Moses;

**ATTENDU QUE** les Parties sont d'avis qu'il est approprié de reporter certaines dates d'échéance relatives au Groupe de travail et à d'autres mesures connexes;

**ATTENDU QUE** ce report aura des incidences sur les dates d'échéance d'autres mesures prévues à l'Entente qui devront également être ajustées;

**En conséquence, les Parties conviennent des modifications suivantes à l'Entente :**

1. L'article 5 de l'Entente est modifié en y remplaçant la date du « 30 juin 2020 » par la date du « 30 juin 2022 ».
2. L'article 12 de l'Entente est modifié en y remplaçant la date du « 1<sup>er</sup> juillet 2020 » par la date du « 1<sup>er</sup> juillet 2022 ».
3. L'article 13 de l'Entente est modifié en y remplaçant la date du « 30 juin 2019 » par la date du « 30 juin 2021 ».
4. L'article 15 de l'Entente est modifié en y remplaçant la date du « 31 décembre 2019 » par la date du « 31 décembre 2021 ».
5. L'article 16 de l'Entente est modifié en y remplaçant la date du « 31 décembre 2019 » par la date du « 31 décembre 2021 »; la date du « 31 janvier 2020 » par la date du « 31 janvier 2022 » et la date du « 1<sup>er</sup> juillet 2020 » par la date du « 1<sup>er</sup> juillet 2022 ».
6. L'article 17 de l'Entente est modifié en y remplaçant la date du « 1<sup>er</sup> janvier 2024 » par la date du « 1<sup>er</sup> janvier 2026 »; la date du « 1<sup>er</sup> juillet 2025 » par la date du « 1<sup>er</sup> juillet 2027 » et la date du « 30 juin 2024 » et par la date du « 30 juin 2026 ».
7. Les autres articles de l'Entente demeurent inchangés.
8. Le présent avenant a effet à partir du 30 juin 2019.

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ :**

**Pour les Cris :**

**Pour le Québec :**

---

Abel Bosum  
Grand chef, Grand Conseil des Cris  
(Eeyou Istchee)  
Président, Gouvernement de la nation crie

---

Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la  
Faune et des Parcs

---

À

---

À

Ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ de  
l'année 2019

Ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ de  
l'année 2019

---

Mandy Gull  
Grande chef adjointe, Grand Conseil des  
Cris (Eeyou Istchee)  
Vice-présidente, Gouvernement de la  
Nation crie

---

Sylvie D'Amours, ministre responsable  
des Affaires autochtones

---

À  
Ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ de  
l'année 2019

---

À  
Ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ de  
l'année 2019

---

Sonia LeBel, ministre responsable des  
Relations canadiennes et de la  
Francophonie canadienne

---

À  
Ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ de  
l'année 2019